

EXTRAITS DES DELIBERATIONS
AFFICHES A LA PORTE DE LA MAIRIE DE NOISY-LE-ROI
LE 7 FÉVRIER 2018, EN APPLICATION DES ARTICLES
L 2121-25 et R 2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales

Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 23

Absents représentés : 3 Absents : 3

Votants : 26

Marc TOURELLE, Odile GUERIN, Christophe MOLINSKI, Annie SASSIER, Patrick KOEBERLE, Géraldine LARDENNOIS, Jean-François VAQUIERI, Delphine FOURCADE, Nicolas CORDIER, Marc TIMSIT, Dolène AZOURI, Marie-Josèphe BEAUSSIER, Christophe VAN DER WERF, Roch DOSSOU, Marie-Hélène HUCHET, Marc de BRAQUILANGES, Gwénaëlle de CIBEINS, Véronique CLARKE de DROMANTIN, Cyrille FREMINET, Dominique VIANDIER, Guy TURQUET de BEAUREGARD, Sylvie CHEDRAWI, Catherine DOTTARELLI.

Absents représentés (3) :

Odile BOULANGER, représentée par Dolène AZOURI
Aurélié LOGEAIS, représentée par Guy TURQUET de BEAUREGARD
Francis ZAPALOWICZ, représenté par Marc TOURELLE

Absents excusés (3) :

Aliénor VIEILLE - Erwan TOULLEC - Géraldine LEGER

Secrétaires de séance :

Delphine FOURCADE – Marc de BRAQUILANGES

DECISIONS DU MAIRE

INFORMATIONS GENERALES COMMUNIQUEES PAR LE MAIRE

RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2018 - COMMUNE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir débattu, à la majorité de suffrages exprimés (2 abstentions : G. TURQUET de BEAUREGARD - A. LOGEAIS)
PREND ACTE du Rapport sur les Orientations Budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette du budget ville pour l'exercice 2018.

RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2018 - ASSAINISSEMENT

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

PREND ACTE du Rapport sur les Orientations Budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette du budget annexe Assainissement pour l'exercice 2018.

APPROBATION DE LA PHASE APD DE L'OPERATION DE CONSTRUCTION D'UNE STRUCTURE MULTI-ACCUEIL DE PETITE ENFANCE

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

APPROUVE l'avant-projet définitif avec réserves
DIT QUE le coût prévisionnel des travaux sur lequel s'engage le maître d'œuvre à l'issue de l'Avant-Projet Définitif est de 2 229 424,86 € HT et que la rémunération définitive du Maître d'œuvre est fixée à 256 383,86 € HT, conformément aux termes du marché conclu.
AUTORISE le Maire à lancer la procédure de consultation des entreprises,

DEMANDE DE SUBVENTION DÉPARTEMENTALE DANS LE CADRE DU PROGRAMME « DÉPARTEMENT ÉQUIPEMENT » POUR LA CONSTRUCTION D'UNE STRUCTURE MULTI-ACCUEIL PETITE ENFANCE

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

ARRÊTE le programme définitif du « Départemental Équipement » et le montant des dépenses pour l'opération de construction d'une structure multi-accueils petite enfance, le plan de financement et l'échéancier de réalisation figurant au tableau annexé. SOLLICITE une subvention au Conseil départemental des Yvelines, dans le cadre du programme Département Équipement, à son taux maximum.

S'ENGAGE à :

- Réaliser les travaux selon l'échéancier prévu,
- Ne pas commencer les travaux avant la délibération du Conseil départemental,
- Maintenir la destination de l'équipement subventionné pendant au moins dix ans,
- Présenter des opérations compatibles avec les documents d'urbanisme en vigueur,
- Demander au Département les panneaux d'information sur sa participation au moins quatre semaines avant l'ouverture du chantier de l'opération financée,
- Éventuellement présenter des opérations sur des terrains ou des bâtiments dont la commune est propriétaire.

AUTORISATION DE DEPOSER UNE DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE POUR LA REALISATION D'UNE STRUCTURE MULTI-ACCUEIL PETITE ENFANCE

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à déposer au nom de la Commune une demande de permis de construire pour la réalisation d'une structure multi-accueil Petite Enfance.

CONVENTION DE MISE À DISPOSITION AGENT DU CIG - MISSION D'ASSISTANCE A L'ARCHIVAGE

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

DECIDE de recourir au service d'assistance à la gestion des archives proposé par le Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne par la mise à disposition d'un de ses agents.

AUTORISE le Maire à signer la convention relative à la mise à disposition d'un agent du centre de gestion pour une mission d'assistance à l'archivage au sein de la Mairie de Noisy-le-Roi.

PRECISE que cette mission a une durée estimée à 3 semaines de 39h et que le taux horaire appliqué à la strate de la ville est de 39,5 € par heure de travail.

AVENANT AU BAIL COMMERCIAL SIGNÉ AVEC ORANGE – IMMEUBLE SIS 2 AVENUE RÉGNAULT

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir débattu, à la majorité de suffrages exprimés (2 abstentions : C. DOTTARELLI - C. VAN DER WERF)

DECIDE de prolonger jusqu'au 31 décembre 2034 le bail commercial conclu avec Orange pour les locaux occupés en sous-sol et rez-de-chaussée pour une surface totale de 268.5 m2 et un loyer annuel de 26 113.08 € hors charges indexé selon l'ICC publié par l'INSEE.

PRECISE que la société ORANGE pourra résilier le bail à l'expiration de chaque période triennale en donnant congé au moins 6 mois à l'avance.

AUTORISE le Maire à signer l'avenant relatif à la prolongation de la durée du bail commercial signé pour 12 ans soit jusqu'au 21 décembre 2029, et de le porter à 17 ans soit jusqu'au 31 décembre 2034;

AUTORISATION DE SIGNER UNE CONVENTION AVEC LE DÉPARTEMENT DES YVELINES POUR LA PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE SUPPRESSION DE LA SURVERSE DES EAUX USÉES ET EAUX PLUVIALES DE LA RD 307

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

APPROUVE les termes de la convention relative à la prise en charge des frais de suppression de la surverse des eaux usées et eaux pluviales de la RD 307.

AUTORISE le Maire à signer la convention avec le Conseil Départemental des Yvelines.

AUTORISE le Maire à signer tous les actes et documents afférents et consécutifs à cette convention.

MINI SÉJOUR PÉDAGOGIQUE AU ZOO DE LA FLÈCHE (72) - VACANCES DE PRINTEMPS 2018

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

APPROUVE l'organisation d'un mini séjour pédagogique au Zoo de la Flèche (72) pour 20 à 24 enfants et 3 accompagnateurs de l'Accueil de Loisirs du Parc du 16 au 17 Avril 2018 pour un montant total prévisionnel de 3 356,56 € TTC se décomposant, sous réserve des ajustements liés au nombre définitif d'enfants, comme suit :

Transport AUTOCAR avec la société STAVO (aller/retour avec transfert du centre d'hébergement LES BERGES DE LA MONNERIE au ZOO DE LA FLECHE)	1 549,86 €
Hébergement avec pension complète (du lundi soir au mardi après-midi) au centre d'hébergement LES BERGES DE LA MONNERIE	1 108,20 €
Entrées du ZOO DE LA FLECHE pour 2 jours pour 24 enfants et 3 adultes (tarif négocié)	698.50 €

AUTORISE le Maire à signer tous les documents afférents à l'organisation de ce mini-séjour avec les prestataires de ce mini-séjour et notamment avec la société STAVO, le Centre LES BERGES DE LA MONNERIE et le ZOO DE LA FLECHE ;
 DECIDE de fixer, sur la base des coûts indiqués ci-dessus, la participation des familles à 140 € par enfant pour un groupe de 24 enfants.

PRECISE que le montant de cette participation sera proportionnellement augmenté, dans la limite de 28 € supplémentaire par famille, si le nombre d'inscrits est inférieur à 24.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE BAILLY NOISY LE ROI - RAPPORT D'ACTIVITE 2016

LE CONSEIL MUNICIPAL,

PREND ACTE du rapport d'activité 2016 du Syndicat Intercommunal de Bailly Noisy le Roi.

SYNDICAT D'ENERGIE DES YVELINES RAPPORT D'ACTIVITE 2016

LE CONSEIL MUNICIPAL,

PREND ACTE de la présentation du rapport d'activité 2016 du Syndicat d'Énergie des Yvelines.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL ASSAINISSEMENT VAL DE GALLY OUEST - RAPPORT D'ACTIVITE 2016

LE CONSEIL MUNICIPAL,

PREND ACTE de la présentation du rapport d'activité 2016 du Syndicat Intercommunal d'Assainissement Val de Gally Ouest.

SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT ET D'ENTRETIEN DU RU DE GALLY - RAPPORT D'ACTIVITE 2016

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

PREND ACTE du rapport d'activité 2016 du Syndicat Mixte d'Aménagement et d'Entretien du Ru de Gally.

A NOISY-LE-ROI, 6 février 2018

Le Maire,

Marc TOURELLE